



COMMUNE DE DROM

PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil municipal du lundi 24 février 2025

Séance n°2 de 19h00

Date de convocation : le 18 février 2025

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres votants : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoir(s) :

Présents : Michel GUILLOT, Bernard LARRUAT, Isabelle PONCET, Yvan HERTRICH, Denis BOLLACHE, Florence BLATRIX-CONTAT, Maud BROCHARD, Marie-Thérèse CORRETEL, Annabelle TANESIE.

Absent excusé : Michel DUPONT

Arrivé(es) en retard :

Secrétaire de séance : Bernard LARRUAT

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs remarques et observations relatives au procès-verbal n°01 de la séance de 20h00 du 27 janvier 2025.

Le procès-verbal n°01 de la séance de 20h00 du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°1 – Taux de fiscalité locale

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'année 2025, selon l'article 1518 bis du code général des impôts, les bases des taux de fiscalité locale seront revalorisées 1.7%.

Par conséquent le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale, ils resteront identiques à ceux de l'année 2024, à savoir :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	10.98%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29.56%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	49.69%

Délibération N°2 – Subventions versées aux associations

Adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal convient d'allouer une subvention de 200€ (deux cents euros) à l'association Villâges et de 100€ (cent euros) à l'association Patrimoine. Il est décidé que les autres bénéficiaires et montants des subventions versés pour l'année 2025, resteront identiques à ceux de 2024, à savoir :

Subventions versées aux associations		
Bénéficiaires	2024	2025
A.D.M.R des deux Vallées	200,00 €	200,00 €
ADAPEI	100,00 €	100,00 €
Amicale des Sapeurs - Pompiers	450,00 €	450,00 €
Amicale des Donneurs de sang Vallée du Suran	50,00 €	50,00 €
Association Villâges		200,00 €
Banque alimentaire	100,00 €	100,00 €
Bleuets de France	50,00 €	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €	50,00 €
Club de l'Âge d'Or	130,00 €	130,00 €
Comité de Fleurissement	110,00 €	110,00 €
Les Restos du Cœur	50,00 €	50,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €	100,00 €
Patrimoine		100,00 €
Prévention routière	50,00 €	50,00 €
Pupilles de l'école publique	50,00 €	50,00 €
Sou des Ecoles	1 050,00 €	1 050,00 €
Sou des Ecoles - Garderie et cantine	11 000,00 €	11 000,00 €
UNICEF	50,00 €	50,00 €
<i>Subventions imprévues</i>	410,00 €	110,00 €
TOTAL	14 000,00 €	14 000,00 €

Délibération N°3 – Tarifs de location de la salle polyvalente

Adoptée à l'unanimité

En raison des travaux concernant la rénovation de la salle polyvalente prévus pour cette année, les tarifs de location 2025 restent identiques à ceux de 2024 :

Locataires	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la commune	42€	65€	105€
Particuliers de Drom	67€	120€	240€
Autres	100€	180€	320€

Le tarif de location à **208 €/an** pour l'association « **Club de l'Age d'Or** » dans le cadre de ses réunions est également maintenu.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2022, la réforme de publicité des actes est, par principe, effectuée sous forme électronique sur le site internet de chaque collectivité.

Cependant les communes de moins de 3500 habitants peuvent opter de publier les actes soit sous format papier, soit par voie d'affichage, à condition de délibérer.

Les actes concernés sont les actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel.

Pour que tous les administrés puissent être informés, il est donc décidé de renouveler la publication par affichage mais également sur le site internet.

Questions diverses

○ Compte-rendu différentes commissions :

→ Commission Travaux

- **T3 rue de la Paix** : le 3 mars prochain les travaux de réfection de ce logement commenceront.
Les travaux de peinture seront effectués par l'entreprise CURT, le devis s'élève à 12 000€.
Annabelle TANESIE manifeste son mécontentement car un seul devis a été demandé ; Yvan HERTRICH explique que la Société BOUVARD également sollicitée n'a pas souhaité répondre, les délais impartis pour les travaux étant trop courts.
Concernant la menuiserie ? l'entreprise DARMEDRU propose un devis de 2 551€ pour refaire à l'identique.
Annabelle TANESIE va demander un second devis à BOULLY menuiserie.
Le logement devrait être loué à partir du 1^{er} avril prochain.
Le bouche à oreille ayant fonctionné, il n'a pas été nécessaire de passer une annonce pour la location du logement : sur 4 personnes ayant postulé, le souhait de l'attribuer à une personne travaillant au village s'est imposé. C'est donc Emma TERAÏLON qui a été retenue.
- **Salle polyvalente** : une rencontre avec l'architecte a eu lieu ce matin 24 février. Elle va refaire faire les devis et rapportera des échantillons pour l'isolation phonique et pour le revêtement de sol.
Pendant la durée des travaux, il est envisagé que la cantine soit transférée en salle de réunion.
- **Local pompiers** : les pompiers se sont proposés pour faire l'isolation du plafond, du mur sud et du mur de la porte. Le devis de Brico Cash de 2 500€ a été validé. Il faudra prévoir les visseries en plus.
Deux devis ont été demandés pour les portes du local et du vestiaire :
 - Ombre et Fenêtre pour un montant de 12 000€, un rabais va être demandé par Annabelle TANESIE.
 - VP Menuiserie pour une somme de 17 000€ pour la porte.Il est donc décidé d'attendre pour remplacer la porte.

→ Commission Voirie

- **Réfection des routes** : les devis demandés s'élèvent à 61 480€ TTTC pour refaire l'enrobé de la montée des Vignes et à 45 624€ TTC pour le chemin des Pierres. Il est décidé de terminer la montée des Vignes. Le devis est donc validé. Etant donné le coût, le chemin des Pierres sera refait ultérieurement.
- **Stationnement** :
 - Rue de la fruitière* : plusieurs administrés se sont plaints car le stationnement des clients de la fromagerie et des chasseurs sur le trottoir et la chaussée gêne et rend dangereuse la circulation. Cette rue étant une départementale, le Conseil départemental va être sollicité pour formaliser l'interdiction de stationner avec une ligne blanche.
 - Angle rue Hector Caillat et rue de la Paix* : de même pour le stationnement d'un véhicule juste à l'angle. Il est convenu de vérifier les limites du cadastre et de proposer à son propriétaire de se garer juste en face à côté de la Bascule.

→ Commission Sécurité

L'entreprise Dumont Sécurité a effectué sa visite annuelle de vérification : 2 extincteurs sont à changer en 2025 et 6 en 2026.

→ Commission Animation

Hélène PERONNET a proposé un concert en quintet entre les mois de juin et juillet. La proposition va être étudiée.

- **Chaudière fioul alimentant l'école, la mairie et le logement au-dessus de la mairie** : une prise doit être installée pour éviter les problèmes engendrés par les orages et coupures de courant. Des devis vont être demandés à l'entreprise Malin Cantin afin de réparer ces dysfonctionnements.
- **ARCMA** : le dimanche 27 avril prochain aura lieu la bourse-exposition annuelle. Pour cette 30^{ème} édition, le samedi 26 avril un groupe de musique animera la soirée, une buvette sera installée et une petite restauration sera servie.
- **Epave montée des Vignes** : une voiture accidentée est dans un bois depuis plusieurs mois sur un terrain privé. Cette épave n'ayant plus de plaque d'immatriculation, la seule possibilité est de faire intervenir la gendarmerie. La gendarmerie a été prévenue et relancée plusieurs fois. Le dossier suit son cours.
- **Miroir de sécurité** : plusieurs administrés ont demandé l'installation d'un miroir de sécurité à l'angle de la rue de la Paix et de la rue de la Fruitière. Il serait judicieux de l'installer sur le mur de la Fromagerie ; l'autorisation va être demandée à Monsieur Bran, Président de la coopérative.
- **Ain en courant** : c'est une course pédestre itinérante par équipes qui se déroulera du 7 au 9 juin 2025. Drom sera le départ de la 2^{ème} journée de l'épreuve. Au moins 25 équipes seront engagées ainsi qu'environ 35 bénévoles, la caravane sera présente sur la commune le 8 juin. Une rencontre est prévue avec la Présidente, Madame PITRE, pour assurer la faisabilité du projet dans les meilleures conditions.
- **Référent frelons asiatiques** : plusieurs nids de frelons asiatiques ont été détruits sur la commune en 2024. Grand Bourg Agglomération s'engage par l'intermédiaire du Groupe de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS) à lutter contre le frelon asiatique. Le dispositif mis en place cumule :

- la destruction des frelons asiatiques sur la plateforme dédiée www.frelonsasiatiques.fr pour les nids signalés jusqu'au 30 septembre 2025,
- le piégeage amont des fondatrices à proximité des nids tardifs (après le 30 septembre 2024) effectué directement par la commune, au printemps avant hivernage. Il est donc nécessaire de trouver un référent qui sera chargé d'installer les pièges pour le 15 mars avec un relevé hebdomadaire des captures pour comptage et réalimentation des appâts. Les données de comptage seront transmises à partir du 15 mai à la fin de la campagne. Il sera proposé à Michel DUPONT, sensible à cette cause, de s'en occuper.

La prochaine réunion est fixée au 31 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.